



Conseil National des
Universités.
Sous-section 45-03



Le 11 mars 2014

La Commission Nationale de l'Internat et du Post-Internat (CNIPI-2) a récemment remis un rapport intitulé "Propositions pour une restructuration du 3^{ème} cycle des études médicales" au Ministre de la Santé et au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce rapport prône une réforme de l'enseignement du 3^{ème} cycle du post-internat pour permettre une formation professionnalisante plus précoce des futurs généralistes et spécialistes, sans pour autant rallonger la durée de cette formation. Nous souscrivons totalement à cet objectif.

C'est dans ce contexte, et pour tenir compte de l'évolution de notre activité au cours des dernières années, que l'ensemble des représentants du Conseil national professionnel des infectiologues ont demandé la reconnaissance des Maladies infectieuses comme une spécialité à part entière.

Nous sommes inquiets du contenu de ce rapport. Il propose le déclassement des Maladies infectieuses en une formation spécialisée transversale (FST). Cette proposition est d'autant plus incompréhensible et inadmissible que lors de réunions de travail antérieures avec la CNIPI-1, nous avons retenu que nos propositions de formation Universitaire répondaient aux enjeux de spécialisation et de santé publique et justifiaient au contraire la création d'un Diplôme d'études spécialisé (DES).

Cette mesure aurait pour conséquence de réduire la formation universitaire de notre discipline à une formation subsidiaire, non qualifiante et de faire de la France un des rares pays occidentaux à ne plus disposer de spécialistes en Maladies infectieuses.

Les objectifs conjointement définis avec la CNIPI sont les suivants :

- Identifier une filière de formation renforcée et de haut niveau pour les Maladies Infectieuses et Tropicales, qui ont connu un important essor au cours des trente dernières années à la fois dans la prise en charge de patients de plus en plus complexes mais également dans la participation à des activités transversales d'intérêt général (juste usage des antibiotiques, contrôle de l'émergence d'agents infectieux multi voire ultra-résistants, infections liées aux soins, complications infectieuses des nouvelles techniques médicales, gestion de crises sanitaires...).
- Répondre aux demandes des étudiants du troisième cycle qui émettent le désir précoce de s'engager pleinement dans la discipline Maladies infectieuses et Tropicales. Dès le résultat de l'examen national classant (ECN), les demandes d'orientation dans notre spécialité des jeunes internes sont de plus en plus nombreuses, allant de pair avec la nécessité de former de nouveaux infectiologues pour faire face aux demandes dans les hôpitaux mais aussi dans le secteur libéral.
- Comblent le retard de la France en matière de Directives Européennes. Vingt-sept sur trente des pays membres de l'Union européenne ont déjà une spécialité spécifique, qualifiante et diplômante en Maladies infectieuses.
- Reconnaître et accentuer l'implication majeure de la France dans le domaine :
 - de la coopération internationale, notamment avec les pays émergents.
 - de la recherche médicale internationale en Maladies Infectieuses et Tropicales.

Nous sommes très inquiets quant au projet de transformation du DESC-1 de Maladies Infectieuses et Tropicales en FST et non en DES comme nous l'avions demandé.

- Ces propositions, si elles étaient appliquées, ne permettraient pas pour les internes, une formation pratique de durée suffisante. La formation pratique est essentiellement délivrée dans les Services ou Unités d'hospitalisation en Maladies Infectieuses et Tropicales. Seul cet apprentissage clinique dans des unités spécialisées, avec l'encadrement de séniors, permet d'appréhender la gestion d'infections compliquées, survenant chez des patients de plus en plus fragiles et dues à des microorganismes de plus en plus résistants. La pratique des Maladies Infectieuses est aussi en partie transversale, en collaboration avec les collègues médecins et chirurgiens qui prennent en charge des malades dans de nombreuses spécialités. Cette prise en charge transversale amène l'infectiologue à mettre son expertise au service de la collectivité. Cette formation globale requiert plusieurs semestres d'apprentissage.
- Elles seraient un obstacle majeur à la coordination de la formation en Maladies Infectieuses et Tropicales par sa dispersion au sein de DES multiples avec pour conséquence, la disparition rapide de notre cœur de métier.
- Elles créeraient les conditions favorisant une formation à géométrie variable selon les régions et inter-régions et une très grande hétérogénéité des cursus, contraire au gage de qualité

Contrairement à une FST, un DES de maladies Infectieuses et Tropicales :

- Aurait une structuration d'enseignement nationale, claire et homogène sur tout le territoire,
- Permettrait d'assurer une formation de qualité en Maladies Infectieuses et Tropicales, répondant à toutes les facettes du Référentiel métier.
- Assurerait une homogénéité de formation, non seulement par une maquette spécifique et indépendante, mais aussi par une mise « en exercice » encadrée par des «seniors» exerçant eux-mêmes la discipline.

Pour ce faire, la maquette du DES que nous avons prévue, répond aux critères qui nous semblent indispensables pour une formation pratique de qualité, en lien étroit avec d'autres disciplines.

Pour une formation en quatre ans, nous proposons :

- Cinq semestres obligatoires dont 4 en Maladies Infectieuses et Tropicales et 1 en Microbiologie.
- Trois semestres au choix ouvrant l'horizon vers d'autres disciplines comme la Réanimation, la Santé publique, la Médecine Interne, les services prenant en charge les immunodéprimés, la Pédiatrie, les Urgences et les spécialités d'organe.

Pour ces raisons, la Fédération Française d'Infectiologie (FFI) qui regroupe :

- La sous-section 45-03 « Maladies infectieuses ; maladies tropicales » du Conseil National des Universités (CNU)
- Le Collège des Universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales (CMIT)
- La Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF)
- Le Syndicat National des Médecins Infectiologues (SNMInf),

Demande que nos réserves et remarques soient prises en compte pour permettre à notre discipline de s'intégrer dans les disciplines européennes et anglo-saxonnes par :

- 1. La création d'un DES de « Maladies Infectieuses et Tropicales » avec une formation en 4 ans minimum.**
- 2. Le maintien de l'organisation et de la validation de la maquette de formation par la discipline universitaire reconnue par le CNU, sous-section 45-03.**
- 3. La reconnaissance mutuelle des diplômes de médecins spécialisés en Maladies Infectieuses délivrés par les pays de l'Union Européenne.**

**Pr Christian
Perronne**

Président sous
section 45/03
du CNU

**Pr Christian
Michelet**

Président du
CMIT

**Pr Christian
Chidiac**

Coordonnateur
national du
DESC

**Pr Christian
Rabaud**

Président de la
SPILF

**Dr Hugues
Aumaître**

Président du
Syndicat des
infectiologues

**Pr France
Cazenave-
Roblot**

Présidente de la
FFI

